

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 14 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Jacques COSYNS, Christelle HARTMANN, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Delphine REYDON, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER

Absents excusés: Stéphane CECILLE, André LAUFFENBURGER (arrivé pendant les divers) et Pascal OSTERTAG qui a donné procuration à Mme le Maire pour voter en ses lieu et place.

Rajout en début de séance (en point 2) : Poste de contractuel pour job d'été.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL:

- Secrétaire de séance : Est désignée Anita WALTSBURGER
- Dernier procès-verbal : Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) EMPLOIS CONTRACTUELS – CREATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS :

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

- Les attributions consisteront à la gestion de la salle des fêtes pour une durée hebdomadaire de service qui est fixée à 4/35èmes.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré 340
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.**

Adopté à l'unanimité des membres présents

RECONDUCTION DU CONTRAT DE L'AGENT DE SURVEILLANCE DES ECOLES : La répartition des classes et l'effectif des élèves qui prendront le bus à la rentrée scolaire 2022/2023 justifie le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de l'agent de surveillance des écoles

Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet de l'agent qui a accepté de reprendre cette mission de surveillance des écoles
- **CHARGE** le maire de finaliser les démarches administratives pour ce contrat d'une durée de 10 mois et 5 jours, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 inclus pour 4 heures de service hebdomadaire
- **PRECISE** que ce contrat est établi sur les bases de l'application de l'article 3-3 1° (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois des fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

CREATION D'UN EMPLOI D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent technique territorial à non complet, en qualité de contractuel saisonnier

Les attributions consisteront à seconder l'ouvrier communal pour l'arrosage de fleurs

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 340

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

3°) **MARCHE PUBLIC RUE DES VERGERS/DORFMATT** : Le conseil municipal prend connaissance du dossier d'étude émanant du Comité Syndical d'Electricité pour la mise en souterrain du réseau basse tension. Une estimation pour l'enfouissement autres réseaux secs (éclairage public et télécom) reste à peaufiner avant de finaliser le dossier de marché de travaux.

4°) **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE** : L'adjointe au maire Christelle HARTMANN procède au compte-rendu du conseil d'école du 17 juin 2022. L'effectif actuel est de 105 élèves répartis sur 5 classes et sera de 83 élèves répartis sur 4 classes à la rentrée scolaire 2022/2023. Etait également à l'ordre du jour :

- La classe bilingue et la convention que devra contracter l'ABCM avec le RPI pour l'utilisation des locaux à Schoenau
- L'exercice PPMS (confinement suite à un accident chimique) du mois de mars et des deux mallettes de secours Plan Particulier de Mise en Sécurité que la commune doit fournir à l'école selon la réglementation en vigueur
- Les aménagements à prévoir pour la rentrée prochaine, à savoir le déplacement du vidéo-projecteur dans une des salles de classe, la pose de rideaux occultants complémentaires et le remplacement dans chaque classe, de l'ordinateur portable mis à la disposition de chaque enseignante.
- Le transport et des difficultés dans le bus : Problèmes comportementaux de certains élèves également rencontrés durant le temps de classe

5°) **RECENSEMENT POPULATION 2023** : Dans le cadre du recensement de la population 2023 et du poste d'agent recenseur à créer sur une période d'un à deux mois **Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents DESIGNE** Bernard LAUFFENBURGER, retraité qui a accepté d'occuper cette fonction d'agent recenseur.

6°) **DIVERS** :

- **Organisation du 13 juillet** : Une dernière mise au point est faite pour l'organisation des festivités du 13 juillet. Lors de la cérémonie en l'honneur de l'agent parti à la retraite, il sera remis un panier garni à l'agent retraité et un bouquet à son épouse.
- **Taxe d'aménagement** : Mme le Maire relate l'entrevue avec le chef de projets Aménagement et Urbanisme de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique). Ce projet de modification de taxe d'aménagement fera l'objet d'un prochain conseil municipal. La délibération peut être prise jusqu'au 1^{er} octobre 2022
- **Arrêt de travail de l'ouvrier communal** : Mme le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt de travail de l'ouvrier communal qui sera suivi d'un temps partiel thérapeutique. Une campagne de recrutement de jeunes pour job d'été est lancée. Mme le Maire est chargée d'établir le ou les contrats de travail en fonction de l'âge du ou des candidats (pour un CDD de 1 mois ou de 2 mois en juillet et août) tel que rajouté en début de séance au point 2.
- **Dépôt de pains** : Le boulanger Bilger de Marckolsheim est intéressé par la reprise de l'activité de dépôts de pains à Saasenheim. Une rencontre aura lieu prochainement.
- **Entretien du cimetière** : L'enlèvement des mauvaises herbes dans les allées du cimetière est à prévoir rapidement

Pour extrait conforme

*La Maire,
Anne-Marie NEEFF*

*La secrétaire de séance
Anita WALTSBURGER*

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.